



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations**

Service Santé, Protection Animale et Végétale

Arrêté N°2B-2024-10-22-00002

en date du 22 octobre 2024

**portant levée de déclaration d'infection de tuberculose bovine :
exploitation de Mme CARLOTTI Marie Thérèse - N° SIRET 44074685700018**

Le Préfet de la Haute-Corse

Vu la Directive 64/432 du Conseil du 26 juin 1964 relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intra-communautaires d'animaux des espèces bovine et porcine ;

Vu le Règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment le livre II, titre II, chapitres I à V ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2018-251 du 6 avril 2018 relatif à l'utilisation d'un téléservice devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les Tribunaux Administratifs ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Michel PROSIC, Préfet de la Haute-Corse ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 octobre 2021 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prévention, la surveillance et la police sanitaire de l'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis* des animaux des espèces bovine, caprine et porcine ainsi que des élevages de camélidés et de cervidés ;

Vu l'arrêté conjoint du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 4 mars 2022 nommant Madame Marie-Françoise BALDACCI, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2022-03-01-00002 du 1^{er} mars 2022 fixant les mesures particulières de lutte contre la tuberculose bovine dans les troupeaux détenant des bovins, des caprins, des ovins et des porcins ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2022-08-24-00012 en date du 24 août 2022 portant délégation de signature à Madame Marie-Françoise BALDACCI, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Corse (actes administratifs) ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B-2024-08-20-00009 du 20 août 2024 portant déclaration d'infection de tuberculose bovine de l'exploitation de Mme CARLOTTI Marie Thérèse – EDE 20009026 ;

Considérant les résultats négatifs obtenus le 01/10/2024 par le laboratoire ANSES de Maisons Alfort pour les analyses réalisées post-mortem sur les carcasses des ovins identifiés 10721, 10770, 60054 et 90234 abattus le 12 septembre 2024 à l'abattoir de Ponte-Leccia (rapport d'essai N°D-24-07453) ;

Considérant les résultats négatifs obtenus le 17/10/2024 pour le test de dépistage par interféron gamma réalisé par la clinique vétérinaire AMALTHEA sur l'ensemble des ovins de l'exploitation de Madame CARLOTTI Marie Thérèse - N°EDE 20009026;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Corse ;

ARRÊTE

Article 1er : Levée

La déclaration d'infection de l'exploitation de Madame CARLOTTI Marie Thérèse enregistrée sous le N°EDE 20009026, sise 20270 ALERIA,

au regard de la tuberculose bovine est levée.

Article 2 : Abrogation

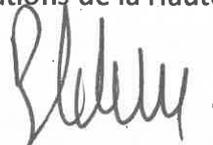
L'arrêté préfectoral N°2B-2024-08-20-00009 du 20 août 2024 portant déclaration d'infection de tuberculose bovine de l'exploitation de Madame CARLOTTI Marie Thérèse est abrogé.

Article 3 : Exécution :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Corse, le Sous-préfet de CORTE, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse, la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Corse, la Mairie de la commune d'ALERIA et la clinique vétérinaire AMALTHEA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse et transmis à Mme CARLOTTI Marie Thérèse.

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Haute-Corse



Marie-Françoise BALDACCI